

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-2142

présenté par
Mme Pasquini, M. Raux, Mme Taillé-Polian, Mme Arrighi, Mme Sas, M. Ben Cheikh, M. Bayou,
Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière,
Mme Laernoès, M. Lucas, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi,
M. Taché et M. Thierry

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	1 000 000	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	1 000 000
<i>dont titre 2</i>	0	1 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à augmenter les crédits alloués aux plans académiques de formation (PAF) afin de former massivement les enseignants à la « classe dehors ».

Face aux effets négatifs des confinements sur les enfants, des enseignants dans diverses régions, d'Allonnes à Poitiers, de Marseille à Pompaire, de Saint-Denis de la Réunion à Beauvais, ont choisi d'accompagner leurs élèves lors de sorties en plein air, rétablissant ainsi la tradition des sorties scolaires et des jardins éducatifs. Ces initiatives se joignent à celles d'autres enseignants et éducateurs qui depuis 2008, à travers l'initiative Dynamique Sortir !, ont revigoré les méthodes pédagogiques en faveur de l'apprentissage en plein air, faisant ainsi progresser le concept de « Classe dehors ».

Ces enseignants ont rapidement constaté une amélioration du « climat scolaire », une participation active de tous les élèves aux activités en extérieur, une coopération naturelle entre les écoliers, un meilleur bien-être mental grâce à la nature, et un enthousiasme découlant des activités physiques. La classe en plein air incarne ainsi pleinement les principes de la Convention internationale des droits de l'enfant signée en 1989.

Ces observations sont soutenues par des recherches, qui confirment que des expériences régulières en plein air ont des effets positifs sur l'apprentissage, l'inclusion, la prévention du décrochage scolaire et contribuent à promouvoir la santé à l'école. La classe en plein air offre une opportunité de réinventer une pédagogie diversifiée, où n'importe quel espace peut devenir un lieu d'enseignement, d'éducation et de socialisation.

Les écologistes proposent donc un soutien financier accru pour les plans de formation académique, afin que les enseignants puissent bénéficier d'un accompagnement dans leurs projets de classe dehors.

Dès lors, le présent amendement procède :

- D'une part : à l'augmentation de l'action 04 « Formation des personnels enseignants » du programme 140 « Enseignement scolaire public du premier degré » à hauteur de 1 000 000 d'euros (AE et CP)
- d'autre part, à une baisse d'un même montant (AE et CP) sur le titre 2 de l'action 01 « Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives » du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».